

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : 24/11/2022

Le trente novembre deux mil vingt-deux, à 14 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT, Président du C.C.A.S.

Étaient présents (9) : M. Michel BAERT, Mme Brigitte CUESTA, Mme Charlène CUESTA, Mme Christine DELPOUVE, M. Bernard FABRE, Mme Karine FABRE, Mme Magali GARRIC, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations(s) (2) : De M. Patrick LAUMOND à M. Michel BAERT
De Mme Laurianne VINCENT à Mme Magali GARRIC

Absent(s) et excusé(s) (6) : Mme Andrée ARCALIS, M. Serge BOSCUS, Mme Maryline SALVAN, Mme Hélène SOLIS, M. Bernard SOUVERAIN, Mme Christine TEULIER.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

Nombre de membres : 17

Membres en exercice : 17

Membres présents : 9

Membres ayant donné procuration : 2

Votants : 11

DÉLIBÉRATION N° : 2022-29

OBJET : AVANTAGES DE FIN D'ANNÉE EN FAVEUR DES AGENTS DU SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

CONSIDÉRANT le caractère social de l'avantage représenté par la distribution de CADO Chèques aux aides à domicile du C.C.A.S. d'AUBIN,

**Le Conseil d'Administration,
Après avoir délibéré,**

DECIDE

ARTICLE 1 : D'octroyer à tous les agents sur service prestataire d'aide à domicile, et ce quel que soit leur ancienneté :

- Un colis gourmand d'une valeur approximative de 45 euros,
- Des chèques QUALICADO pour un montant de 30 €.

ARTICLE 2 : D'octroyer en supplément, pour les agents ayant une ancienneté de plus de 12 mois :

- Des chèques CADHOC UP dont le montant varie selon le temps de travail,
- Un cadeau d'une valeur de 60 € pour les agents ayant des enfants ayant moins de 14 ans.

ARTICLE 3 : Les dépenses seront imputées sur la ligne 6288, en section de fonctionnement sur le budget annexe 2022 du C.C.A.S. service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile.

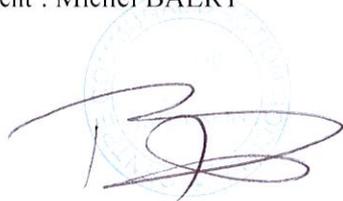
Votes : 11 pour / 0 contre / 0 abstention

Ainsi fait et délibéré, en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Délibération Transmise à la Sous-préfecture le 06 Décembre 2022.
Publiée ou Notifiée le 06 Décembre 2022.**

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

| Secrétaire de séance | Le Président du C.C.A.S. |
|---|---|
| Nom du secrétaire désigné : BEC Émilie Signature :  | Nom du Président : Michel BAERT Signature :  |